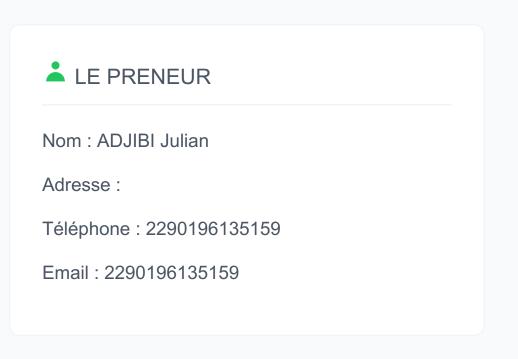




CONTRAT DE BAIL

Bail d'habitation non meublé





Article 1 - Durée du bail

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelables, sauf résiliation anticipée conformément aux clauses prévues.

Article 2 - Loyer et modalités de paiement

Le loyer mensuel est fixé à 25 000 FCFA, payable au plus tard le 5 de chaque mois par virement bancaire ou en espèces contre reçu.

Article 3 - Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer est exigé à la signature du contrat et sera restitué en fin de bail après état des lieux.

Article 4 - Obligations du locataire

Le locataire s'engage à maintenir la parcelle en bon état, à ne pas sous-louer sans accord écrit et à respecter les règles de voisinage.

Article 5 - Obligations du bailleur

Le bailleur garantit au locataire une jouissance paisible du bien et s'engage à effectuer les réparations nécessaires sur les infrastructures existantes.

Article 6 - Résiliation du contrat

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois, sauf faute grave ou nonpaiement du loyer.

Fait à Non spécifié, le 01/01/2025	Fait à Non spécifié, le 01/01/2025
Zone de signature du bailleur	Zone de signature du preneur
Le Bailleur	Le Preneur
Contrat établi en deux exemplaires originaux. Un exemplaire pour abaque partie	

Contrat établi en deux exemplaires originaux - Un exemplaire pour chaque partie ImmoSoft - 22 Avenue de la Paix, 75000 Paris - Tél: 01 98 76 54 32